



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 18 février 2021

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM., BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, CIRET, GAURAT, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme CHANTEREAU, Conseillère départementale, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MM. BARJONET, BRISSON, COULON.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire Mme REYT, Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. GUERIN, Conseiller départemental, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 janvier 2021 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention ;
- Ouverture d'une ligne de trésorerie ;
- Débat autour du Projet de territoire ;
- Préparation du Comité syndical (éléments budgétaires) ;
- Délibération pour le financement du poste d'animation LEADER – année 2021 ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli Mme la Sous-préfète et les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE remercie tout particulièrement M. BRUNEAU, Maire de Sermaises, pour la mise à disposition de la salle culturelle.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées.

Elle indique que deux personnes de l'agence régionale de l'INSEE Centre Val de Loire feront une présentation des chiffres clés du PETR, en Comité syndical.

Pas de pouvoir reçu.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 janvier 2021

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : 2 dossiers Amanderaie (EARL BLECHET et EARL VALLE du MOILIN), 1 dossier A VOS ID, porté par la Ligue de l'Enseignement, proposition de modifications des Statuts et du Règlement Intérieur, validation des objectifs stratégiques du PCAET, rapport d'Orientations Budgétaires 2021 et avis sur COT EnR.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

Les deux premiers dossiers présentés concernent à nouveau le projet de filière amanderaie du Pithiviers.

- « Amenderaie du Pithiviers - volet plantation EARL DE GODONVILLIERS ».

Le territoire du Nord Loiret est fortement tourné vers les productions agricoles et agro-alimentaires. Ces productions sont très souvent reconnues pour leur qualité. Le Pithiviers (dans sa version fondant ou feuilleté) est une des spécialités gastronomiques les plus connues.

La Confrérie de l'Authentique Pithiviers veille au respect d'une recette « authentique », et à la valorisation du gâteau.

Dans une vision à plus longue échéance, la Confrérie et le PETR souhaitent s'orienter vers une production qui permettrait, à terme, d'obtenir une labellisation de type IGP, AOP, etc. En effet, la recette du gâteau est constituée de sucre, d'œufs, de beurre et de poudre d'amandes. Tous ces ingrédients sont déjà produits localement, à l'exception de la poudre d'amandes ; cette dernière est par ailleurs très recherchée par les pâtisseries et les boulangers, pour d'autres réalisations que le Pithiviers.

Le label Site Remarquable du Goût était le plus immédiatement accessible, c'est pourquoi les partenaires du territoire (PETR, CC du Pithiverais, ville de Pithiviers, chambre d'agriculture, chambre de métiers, Office de tourisme du Grand Pithiverais), sous l'égide de la Confrérie, ont déposé leur candidature auprès de l'association nationale Site Remarquable du Goût.

En janvier 2019, ce label était attribué, principalement pour la démarche de replantation d'amandiers dans le Pithiverais, d'où l'intitulé de la démarche locale « Site Remarquable du Goût Amenderaie du Pithiviers ».

Site Remarquable du Goût est un label français de reconnaissance touristique et gastronomique décerné à des communes, lieux-dits ou établissements agroalimentaires traditionnels. Le Pithiverais figure désormais aux côtés des 70 autres sites.

L'objectif est d'arriver à produire assez d'amandes (en poudre, en fruits entiers) pour assurer les besoins des boulangeries-pâtisseries locales. Dans l'idéal et in fine, le Pithiviers pourrait être 100% local, en utilisant le sucre, le beurre, les amandes, les œufs produits dans le Pithiverais.

Afin d'arriver à cet objectif, et pour rendre plus transversale la démarche locale, les acteurs concernés se sont constitués en association Loi 1901 depuis l'été 2019. Il s'agit de travailler à la charte qualité, la charte graphique et les différentes déclinaisons, la production et la commercialisation.

La partie productive reste maîtrisée par les producteurs volontaires qui ont souhaité diversifier leur exploitation.

25 producteurs se sont déclarés favorables au projet. Les surfaces potentielles ont été estimées entre 15 et 25 ha.

L'évaluation des besoins en matière première, réalisée en interne par les professionnels référents sur Pithiviers indique que ces surfaces resteront insuffisantes pour alimenter le marché local et environnant.

Les deux plus grosses boulangeries-pâtisseries de Pithiviers utilisent à elles seules plus de 2 tonnes d'amandes par an, les boulangeries plus modestes, environ 500 à 800 kg/an.

Des contacts avec la laiterie de St Denis de l'Hôtel sont déjà engagés. Le lait d'amandes pourrait être un débouché important également.

La réflexion sur la récolte, la transformation est déjà engagée ; un groupement d'employeurs est une piste, un chantier d'insertion en est une autre.

L'association Jardins de la Voie Romaine, qui œuvre dans du maraichage bio en insertion se dit intéressée pour développer un nouveau chantier.

Si besoin, des formations pourront être envisagées via la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences portée par le PETR.

Le projet « amenderaie » pourrait s'intégrer, le cas échéant, dans une plateforme de distribution de produits locaux.

La demande de subvention présentée ici concerne le projet de diversification de l'EARL de GODONVILLIERS.

Les parcelles se situent sur les communes d'Estouy et de Marsainvilliers, pour une surface de 9 ha. La phase 1 permettra la plantation de 1 000 arbres amandiers à l'automne 2021. La phase 2 permettra de planter 2 000 arbres amandiers supplémentaires à l'automne 2022.

Le coût HT du projet s'élève à 39 150,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 39 150,00 €.

La subvention régionale demandée est de 9 700,00 €, soit 25 %.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Amenderaie du Pithiviers - volet plantation EARL D'Huy ».

Le territoire du Nord Loiret est fortement tourné vers les productions agricoles et agro-alimentaires. Ces productions sont très souvent reconnues pour leur qualité. Le Pithiviers (dans sa version fondant ou feuilleté) est une des spécialités gastronomiques les plus connues.

La Confrérie de l'Authentique Pithiviers veille au respect d'une recette « authentique », et à la valorisation du gâteau.

Dans une vision à plus longue échéance, la Confrérie et le PETR souhaitent s'orienter vers une production qui permettrait, à terme, d'obtenir une labellisation de type IGP, AOP, etc. En effet, la recette du gâteau est constituée de sucre, d'œufs, de beurre et de poudre d'amandes. Tous ces ingrédients sont déjà produits localement, à l'exception de la poudre d'amandes ; cette dernière est par ailleurs très recherchée par les pâtisseries et les boulangers, pour d'autres réalisations que le Pithiviers.

Le label Site Remarquable du Goût était le plus immédiatement accessible, c'est pourquoi les partenaires du territoire (PETR, CC du Pithiverais, ville de Pithiviers, chambre d'agriculture, chambre de métiers, Office de tourisme du Grand Pithiverais), sous l'égide de la Confrérie, ont déposé leur candidature auprès de l'association nationale Site Remarquable du Goût.

En janvier 2019, ce label était attribué, principalement pour la démarche de replantation d'amandiers dans le Pithiverais, d'où l'intitulé de la démarche locale « Site Remarquable du Goût Amanderaie du Pithiviers ».

Site Remarquable du Goût est un label français de reconnaissance touristique et gastronomique décerné à des communes, lieux-dits ou établissements agroalimentaires traditionnels. Le Pithiverais figure désormais aux côtés des 70 autres sites.

L'objectif est d'arriver à produire assez d'amandes (en poudre, en fruits entiers) pour assurer les besoins des boulangeries-pâtisseries locales. Dans l'idéal et in fine, le Pithiviers pourrait être 100% local, en utilisant le sucre, le beurre, les amandes, les œufs produits dans le Pithiverais.

Afin d'arriver à cet objectif, et pour rendre plus transversale la démarche locale, les acteurs concernés se sont constitués en association Loi 1901 depuis l'été 2019. Il s'agit de travailler à la charte qualité, la charte graphique et les différentes déclinaisons, la production et la commercialisation.

La partie productive reste maîtrisée par les producteurs volontaires qui ont souhaité diversifier leur exploitation.

25 producteurs se sont déclarés favorables au projet. Les surfaces potentielles ont été estimées entre 15 et 25 ha.

L'évaluation des besoins en matière première, réalisée en interne par les professionnels référents sur Pithiviers indique que ces surfaces resteront insuffisantes pour alimenter le marché local et environnant.

Les deux plus grosses boulangeries-pâtisseries de Pithiviers utilisent à elles seules plus de 2 tonnes d'amandes par an, les boulangeries plus modestes, environ 500 à 800 kg/an.

Des contacts avec la laiterie de St Denis de l'Hôtel sont déjà engagés. Le lait d'amandes pourrait être un débouché important également.

La réflexion sur la récolte, la transformation est déjà engagée ; un groupement d'employeurs est une piste, un chantier d'insertion en est une autre.

L'association Jardins de la Voie Romaine, qui œuvre dans du maraichage bio en insertion se dit intéressée pour développer un nouveau chantier.

Si besoin, des formations pourront être envisagées via la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences portée par le PETR.

Le projet « amanderaie » pourrait s'intégrer, le cas échéant, dans une plateforme de distribution de produits locaux.

La demande de subvention présentée ici concerne le projet de diversification de l'EARL d'Huy gérée par M. Romain PILLOY.

Les parcelles se situent sur les communes de Crottes-en-Pithiverais, pour une surface de 2.20 ha.

Le nombre de plants est de 273 unités en 2020-2021 et de 360 unités en 2021-2022, soit un total de 633 plants.

Les dépenses présentées sont :

- 633 plants d'amandiers
- 633 tuteurs et matériels de maintien de l'arbre
- 1 outil de production (sécauteur électrique)
- les protections contre le gibier

Le coût HT du projet s'élève à 9 204,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 9 204,00 €.

La subvention régionale demandée est de 2 300,00 €, soit 25 %.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIÈRE indique que le solde sur cette mesure « diversification agricole » est de 3 400 €, après ce Bureau. A ce jour, aucun autre dossier « amanderaie » n'est envisagé.

- « Financement d'un poste de développeur – année 3 nov. 2020/nov. 2021 » - « CC Pithiverais Gâtinais (en tant que chef de file pour le portage de l'Entente économique) ».

Genèse de l'opération :

L'Entente économique Nord Loiret a pris corps à l'issue de l'élaboration, par le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, d'un schéma de développement économique et d'accueil des entreprises, adopté en mai 2017.

Ce projet d'Entente s'est concrétisé par le recrutement de 2 développeurs économiques, intervenu en novembre 2018.

Contenu de la mission en 2021 :

- Poursuite de la mise en œuvre du schéma de développement économique du Nord Loiret et de l'animation économique du territoire.
- Poursuite de la mise en place de l'observatoire économique du Nord Loiret avec Loire&Orléans Eco.
- Poursuite de la participation aux réseaux d'acteurs économiques : CODEVE, Comité de coordination Loire&Orléans ECO.
- Animation des Commissions économiques des Communautés de communes du Pithiverais et du Pithiverais Gâtinais, de la Commission agriculture du Pithiverais Gâtinais, participation à la Commission des finances de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret pour les dossiers d'aide aux entreprises.
- Instruction et gestion administrative des dossiers de subventions aux entreprises, pour l'immobilier et l'équipement, sur les Communautés de communes du Pithiverais et du Pithiverais Gâtinais depuis 2019, pour la Plaine du Nord Loiret en 2021 (adoption des règlements d'intervention le 9 février 2021 suite à la préparation en 2020).
- Instruction et gestion administrative d'aides exceptionnelles aux entreprises type aide Covid TPE.
- Animation de la démarche Territoire d'industries
 - o Aide à la mise en place des formations régionales DEFI (recueil de besoins) ;
 - o Accompagnement d'entreprises pour leurs projets : projet batteries lithium de BREE à Puisseaux, projet recyclage batteries de véhicules électriques par STCM à Bazoches-Les-Gallerandes, projet « hydrogène vert » de FM LOGISTIC à Escrennes ;
 - o Conseil à des entreprises pour répondre au Plan de relance en liaison avec Loire&Orléans Eco : BREE (groupe ELVIA) à Puisseaux, PROVA à Autruy/Juine, CHRYSO à Sernaises.
- Zones d'activité
 - o Zones existantes : propositions aux entreprises cherchant des terrains ;
 - o Auxe : aide à la prise de décision en 2021 sur son devenir ;
 - o Malesherbes : lancement d'une étude d'urbanisme en 2021 sur l'extension prévue de 30 ha, pour ensuite sélectionner un aménageur ;
 - o Malesherbes, Puisseaux et Beaune-La-Rolande : lancement d'une étude en 2021 pour la mise en place d'une signalétique homogène sur ces 3 zones.
- Réponse à l'Appel à manifestation pour l'implantation du CNAM sur Pithiviers en 2021
 - o Portage de ce dossier par l'Entente économique qui finance l'hébergement et l'équipement ;
 - o Rédaction et envoi du dossier de candidature pour le 19 février 2021, suite à l'enquête auprès d'entreprises sur leurs besoins en compétences, préparation avec le Conservatoire National des Arts et Métiers en concertation avec le GRETA et le lycée Jean de La Taille à Pithiviers ;
 - o Participation à l'élaboration de l'ingénierie pédagogique avec ces organismes et les entreprises ;
 - o Recherche de locaux pour une implantation du CNAM en 2021 avec pour objectifs :
 - Lancement des cours du soir dès 2021
 - Début de la licence Pro Maintenance des systèmes industriels à la rentrée 2022.

L'année 2021 va donc se traduire par :

- La consolidation des actions engagées depuis 2 ans
- Le travail avec les nouveaux élus
- De nouvelles actions de développement du Nord Loiret

Le coût HT du projet s'élève à 72 665,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 72 665,00 €.

La subvention régionale demandée est de 31 900,00 €, soit 43,9% (soit le solde de la dotation « fonctionnement » du CRST).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme DAUVILLIERS fait part aux membres du Bureau qu'elle fera une demande auprès de la Région pour obtenir un financement complémentaire d'un ou de deux ans.

Ouverture d'une ligne de trésorerie ;

Mme BEVIÈRE indique, que, comme les années précédentes, le PETR a mis en concurrence plusieurs organismes bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie, d'un montant de 300 000 €.

Cette ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée en 2020.

C'est l'offre de la Caisse régionale du Crédit Mutuel qui est la mieux disant.

La Présidente, détaille l'offre commerciale reçue, puis donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Débat autour du Projet de territoire

Mme BEVIERE rappelle que le PETR a obligation de mettre à jour ou de mettre en place un projet de territoire, et une convention territoriale avec les EPCI membres.

Mme la Sous-préfète confirme que la démarche de Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) se base sur une approche territoriale, à l'échelle des PETR en Région Centre-Val de Loire, et que le projet de territoire est un document stratégique attendu.

Si le calendrier des CRTE vise des dossiers déposés par les territoires en juin 2021, il reste envisageable que le délai soit reporté. A ce jour, la dotation pourrait être identique à celle mobilisée par l'ensemble des dispositifs d'Etat (DETR, DSIL, Contrat de ruralité) en 2019, soit environ 3 400 000 €. Ce n'est qu'une hypothèse.

Mme DAUVILLIERS indique que pour la CC Pithiverais Gâtinais, le projet de territoire devrait être rendu vers le mois de juin 2021, ou en septembre.

M. GUERINET s'interroge sur la pertinence d'un document très large par les thématiques abordées, au-delà du caractère obligatoire.

M. BRUNEAU souligne que les projets importants sont liés aux compétences des EPCI, qui par ailleurs, ont de plus en plus de difficultés à faire des investissements importants, notamment car les dépenses de fonctionnement liées augmentent elles-aussi, malgré les efforts faits pour les contenir. Les coûts d'entretien restent très élevés.

La Présidente souhaite qu'une part de « liberté » reste aux territoires, afin de leur laisser la capacité d'investir, et de manière individualisée, adaptée.

Elle souhaite également que soit évitées les antinomies ou contradictions entre les différentes contractualisations, les CRST avec la Région et les contrats avec l'Etat par exemple, dont les modalités peuvent différer et/ou augmenter la difficulté du financement.

Mme BEVIERE propose d'organiser une réunion entre les Présidents des 3 PECEI et le PETR, afin de vérifier l'adéquation entre les projets de territoire des intercommunalités et celui du PETR.

Préparation du Comité syndical (éléments budgétaires)

Mme BEVIERE indique qu'afin de préparer les éléments du budget 2021, plusieurs interrogations doivent être débattues en Bureau.

- Le premier point concerne une étude sur la structuration ou le maillage territorial en voies douces.

M. GUERINET fait part de deux rencontres avec la Région. La première a eu lieu en janvier entre les 3 EPCI, le PETR et M. FOURNIE, Vice-président chargé des mobilités au Conseil régional du Centre-Val de Loire. Cette rencontre a permis de préciser les contours de la compétence mobilité, au niveau local et régional. La seconde, en visio-conférence, s'est tenue en février 2021, entre les DGS des EPCI et les services de la région. A cette occasion, il a été confirmé que la prise de compétence ne peut se faire qu'en intégralité. Si la Région reste compétente dans ce domaine (après mars 2021), donc, si les EPCI ne prennent pas la compétence mobilité, pour mettre en place des actions locales (études, transport à la demande, co-voiturage, auto-stop organisé, etc.), il est nécessaire de passer des conventions avec la Région. Ces conventions seraient signées par les EPCI et non pas par les Pays ou PETR.

L'objectif de l'étude est d'avoir une vision à long terme des aménagements structurants à mettre en œuvre. C'est un préalable à toute démarche ultérieure (échange ou acquisition de foncier, travaux, etc.) et au-delà des limites administratives des EPCI.

M. GUERINET évoque la piste d'un « CRST mobilité ». Ce contrat, permettrait le financement d'actions locales.

Mme DALLOT relate l'utilisation importante de la voie douce entre Dadonville bourg et La Groupe.

L'étude « voies douces » sera intégrée au projet de budget 2021, en dépenses et en recettes.

- le second point concerne la PTRE (Plateforme de Rénovation Energétique).

Mme DAUVILLIERS ne voit pas d'intérêt pour sa collectivité, qui anime déjà une OPAH, par ailleurs élargie à tous les publics, et non pas uniquement ceux éligibles aux aides de l'ANAH.

M. BRUNEAU indique que la CCDP lance également une OPAH. Il est prévu le recrutement d'un animateur référent.

Par ailleurs, il fait part de ses inquiétudes quant au financement du poste, au-delà des aides mobilisables les 3 premières années.

En conclusion des débats, le recrutement d'un référent PTRE, à l'échelle du PETR n'est pas retenu.

Délibération pour le financement du poste d'animation LEADER - année 2021

Mme BEVIERE rappelle que chaque année, il convient de déposer une demande d'aide LEADER pour le financement du poste d'animation. Elle indique que les crédits du programme sont déjà quasiment consommés, et que les territoires attendent confirmation d'un éventuel abondement des enveloppes LEADER, dans le cadre du plan de relance de l'UE.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Projet de modification des statuts et du Règlement Intérieur du PETR.

Comme convenu lors du Bureau du mois de janvier, M. GUERINET a retravaillé la rédaction des statuts. Le Règlement Intérieur reste identique à la version présentée en janvier.

Le projet ayant été envoyé en amont du Bureau, les modifications sont commentées en séance.

Les statuts modifiés et le Règlement Intérieur sont validés ; ils seront donc soumis au Comité syndical du mois de mars 2021.

- Date du prochain Bureau.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 18 mars 2021, en amont du Comité syndical à 17h30 ; dans cette même salle.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h30, et invite les élus à participer à la réunion du Comité syndical.

Monique BEVIERE, Présidente